

## **Lettre à tous les membres du Conseil d'Administration de l'UPS**

Le Conseil d'Administration exceptionnel du 12 juillet doit examiner l'agenda social que porte la présidence de l'UPS depuis le mois de janvier.

La mesure phare de cet « agenda social » est l'augmentation du temps de travail des agents BIATSS d'environ 200 heures (235 heures si on se réfère aux calculs de la cour des comptes, cf. fichier joint). Rappelons que la soi-disant « *obligation de passer à 1607 heures* » est une interprétation libre de la direction de l'UPS. Et même, s'il s'agit d'une injonction-chantage du ministère, cela n'enlève rien au fait que le temps de travail actuel est tout à fait légal. Il résulte de négociations qui ont eu lieu au premier semestre 2002, en vertu du décret n°2000-815 du 25 août 2000 et de ses différentes circulaires d'application qui mettaient en place le passage aux 35 heures (loi Aubry) dans la fonction publique et qui ont mené, pour l'UPS, à l'arrêté du 19 septembre 2002 fixant le temps de travail actuel. Cet arrêté est reconduit chaque année par le président de l'université, comme l'a fait M. Vinel ces dernières années.

L'évolution de la politique indemnitaire mise en avant par la présidence pour justifier une telle mesure ne fait pas illusion, notamment pour les catégories C. Qui voudrait travailler 200 heures de plus pour 500 euros de plus ? Le volet des contractuels fait office de cache misère et s'il est bien vrai que quelques CDI en bénéficieront nettement par le biais d'une revalorisation, les CDD immensément majoritaires restent oubliés. C'est comme si on entrait dans la tête de ces personnels, précaires parmi les précaires, qu'aussi dévoués soient-ils, la fin naturelle pour eux est la porte... Alors qu'ils remplissent avec brio nombre de tâches essentielles pour notre communauté.

### **Non, définitivement, l'agenda social n'a pas grand-chose de « social »**

Depuis le mois de janvier, les personnels BIATSS réunis en un collectif tentent de se faire entendre. Pourquoi ne sont-ils pas écoutés ? Aujourd'hui, nous nous adressons à vous, membres du Conseil d'Administration, pour appeler votre attention sur la responsabilité qui vous incombe à propos d'un projet :

- rejeté massivement par un mouvement des personnels d'une très grande ampleur (mobilisation, pétition de près de 1000 signatures, assemblées générales depuis 6 mois, grèves, blocages, etc...)
- rejeté massivement lors du référendum du 26 juin (près de 500 votants et 96 % contre) alors même que les personnels BIATSS se sont exprimés à la sortie d'assemblées générales organisées par la présidence et donc, après avoir écouté le staff présidentiel présenter son projet
- rejeté massivement par le CHSCT du 5 juillet : aucun vote favorable (8 contre, 1 abstention)
- rejeté massivement par le CTE du 9 juillet : aucun vote favorable (8 contre, 2 abstentions)
- mentionné par le rapport d'expertise comme très majoritairement refusé par les personnels et décrit, par un cabinet pourtant choisi par la présidence, comme lourd de dangers pour la suite. Le Médecin de Prévention a également alerté la direction à propos des impacts évidents sur les notions de soutenabilité des postes de travail avec une si importante augmentation du travail (en gros trait, gare à l'atterrissage pour certains agents).

**Nous vous le demandons, écoutez ce que vous disent les personnels BIATSS !**

Le rapport d'expertise a pointé une opposition très nette de personnels (p. 53) à l'agenda « social » et, plus que cela, il a pointé l'ignorance par rapport à celui-ci d'une grande majorité (67% cf. p.52). Nous allons donc entrer en territoire inconnu à la rentrée, lâché par ce président en septembre et son équipe dès décembre (élection au CA). Quel candidat reprendra le flambeau d'un dialogue mené à la hâte alors qu'il a fallu attendre moult demandes pour que M. Vinel s'exprime devant les agents fin juin (25-26 et 27 juin) ? Même les cadres A (p. 59) pourtant plutôt favorables puisque ne comptant pas leurs heures pointent les risques de ruptures pour leurs équipes.

Les agents BIATSS ne sont pas des idiots aisément manipulables. Ils ont pu écouter le président, bien que très tardivement, se justifier devant eux... Il ne les a pas convaincus mais il ose toujours parler de désinformation.

Alors que c'est lui qui n'a ni informé correctement, ni écouté la parole des BIATSS. Il ne leur laisse qu'un testament de déni de la réalité, détricotant d'autant plus fortement le lien pourtant si nécessaire entre les catégories de personnels (BIATSS contre EC/PR, Titulaire contre Non Titulaire,...). Ce sont ce lien cassé, ce dialogue rompu et ces dangers pourtant avérés que devra gérer son successeur alors qu'évidemment les gains de l'agenda sont suspendus aux promesses d'un ministère qui peuvent changer. Nous n'avons vu aucun engagement écrit sur des chiffres pérennes et, en ces temps d'austérité budgétaire, il serait bien naïf de croire à une manne dont nous régalerait le ministère. Celui-ci pourrait même finir par demander à un élève aussi zélé de faire encore plus d'efforts... Il paraît ainsi impensable que le CA puisse s'engager sur la seule promesse orale de quelqu'un qui aura quitté l'université d'ici deux mois.

Quel besoin de faire un tel forcing en ce mois de juillet ? Mettre en opposition les catégories de personnels ? C'est irresponsable. Cette présidence et tous ceux qui la suivent sur ce sujet engagé, au mépris de l'avis du CHSCT suite à l'expertise, une responsabilité qui pourra devenir, le cas échéant, pénal.

### **Arrêtons les frais sur ce projet bâclé !**

Nous nous adressons donc *solennellement* à vous, membres du Conseil d'Administration, pour vous rappeler la responsabilité qui sera la vôtre si vous validiez un agenda « social » si délétère et si dangereux pour notre université. **Car il faut que les choses soient claires.** En s'acharnant sur les personnels BIATSS, la direction de l'UPS a choisi son camp. Mais nous sommes tous sur le même bateau et le mépris actuellement ouvertement affiché envers les personnels BIATSS, de même que l'abandon dans lequel ils sont laissés par les autres catégories de personnels sont inacceptables. Aussi une mise en place de cet agenda « social » aurait des conséquences graves et pas seulement pour les agents BIATSS, conséquences dont ce Conseil d'Administration porterait l'entière responsabilité et que la future direction de l'UPS devrait assumer.

**Nous vous appelons à la raison :  
Soyez responsable, votez contre cet agenda non social !**

